

Paris, le 17 janvier 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE



### L'OPERATION SAINT-VINCENT-DE-PAUL LABELISEE ECOQUARTIER ETAPE 1

L'opération Saint-Vincent-de-Paul entre dans « le club ÉcoQuartier », avec l'attribution par le ministère de la transition écologique du label "ÉcoQuartier étape 1" pour une durée de 2 ans.

Lancé en décembre 2012, le label ÉcoQuartier répond à l'objectif fixé par la loi dite "Grenelle 1", qui donne mission à l'État d'encourager « la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires » et plus particulièrement des opérations d'ÉcoQuartier dans les territoires qui ont des « programmes significatifs de développement de l'habitat ».

Le label accompagne la vie des projets jusqu'à trois ans après la livraison. Il présente 4 étapes progressives : l'ÉcoQuartier en projet (étape 1), l'ÉcoQuartier en chantier (étape 2), l'ÉcoQuartier livré (étape 3), et l'ÉcoQuartier confirmé (étape 4). Appuyé sur un référentiel de 20 engagements regroupés en 4 dimensions, il propose un ensemble d'objectifs ambitieux pour garantir la qualité des projets labellisés tout en s'adaptant aux contextes locaux.

Saint-Vincent-de-Paul explore toutes les pistes ouvertes par le référentiel.

Le projet fait le choix de préserver majoritairement le patrimoine existant, avec la rénovation de plusieurs bâtiments emblématiques – à l'image de l'ancienne maternité Pinard, transformée en équipement public – et le renforcement de la trame paysagère d'un site qui sera largement planté et désimperméabilisé.

Il fixe des objectifs environnementaux particulièrement élevés, avec de nombreux projets innovants : boucle d'eau chaude qui valorise la chaleur du réseau d'eau non potable, collecte sélective des urines et leur transformation en engrais, recours au bois, aux matériaux biosourcés et au réemploi pour les constructions, ou encore gestion à la source des eaux de pluie dans un site très contraint.

Comme l'avaient fait les Grands Voisins lors de l'occupation temporaire du site entre 2016 et 2020, il met la qualité d'usage et le mode participatif au cœur de la conception du quartier, en préparant son appropriation par celles et ceux auxquels il est destiné et qui le feront vivre, à travers l'implication de panels d'habitants et les réflexions sur la future gestion du quartier.

L'opération se portera candidate en 2022 à l'étape 2 du label (« ÉcoQuartier en chantier »), qui donnera lieu à la réalisation d'une expertise technique pilotée par des experts mandatés par l'État. Elle sera l'occasion d'identifier les points forts et de proposer des pistes d'amélioration au regard du référentiel.

Après Clichy-Batignolles, l'un des neuf ÉcoQuartiers en France titulaire du label Étape 4, la Ville de Paris et son aménageur, la SPL Paris & Métropole aménagement, renouvellent leur engagement dans la démarche ÉcoQuartier qui souligne l'émergence de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville.

---

## A PROPOS DE L'OPERATION SAINT-VINCENT-DE-PAUL

La Ville de Paris a engagé la reconversion de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul libéré de ses activités hospitalières depuis 2012. Le projet déploie 59 000 m<sup>2</sup> SDP à majorité résidentiels – environ 600 logements – dans les 3,4 hectares de l'enclos historique, dont 60 % du bâti sont conservés. L'objectif est de produire un quartier sobre et inclusif par un aménagement raisonné, respectueux de l'histoire du site et enrichi par l'occupation transitoire des Grands Voisins. À travers les ambitions environnementales d'un quartier « zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet », le projet Saint-Vincent-de-Paul vise l'excellence environnementale et valorise les innovations d'usage.

### LES ACTEURS

- Aménageur : Paris & Métropole Aménagement.
- Études urbaines : Anyoji Beltrando (mandataire, architecture / urbanisme) / Alphaville (programmation) / EVP (BE structure).
- Espaces publics : Empreinte / Artelia / 8'18''
- AMO Environnement : Alto Step (développement durable et VRD) / ATM / Climat Mundi / Medieco

---

## PROGRAMME

### **SAINT-VINCENT-DE-PAUL – opération en cours de réalisation**

Programmes immobiliers : 59 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont

- Logements : 42 000 m<sup>2</sup> - 50 % de logements sociaux, 20 % de logements intermédiaires et 30 % de logements libres
- Un grand équipement privé à vocation culturelle dans le bâtiment Denfert (CINASPIC) : 4 000 m<sup>2</sup>
- Commerces et activités : 7 500 m<sup>2</sup> (dont 2 000 m<sup>2</sup> d'intérêt collectif – CINASPIC)

- Equipements publics : 5 400 m<sup>2</sup> (une crèche, une école et un gymnase de 5 000 m<sup>2</sup> et un local d'appel pour la DPE de 400 m<sup>2</sup>)

Espaces publics :

Environ 8 400 m<sup>2</sup> d'espace de voirie et 4 750 m<sup>2</sup> d'espace vert, soit au total 13 150m<sup>2</sup>.

---

## **CONTACT PRESSE**

**P&Ma**

Direction de la communication

01 75 77 35 00 – 06 63 31 53 09

[c.martin@parisetmetropole.fr](mailto:c.martin@parisetmetropole.fr) – directrice de la communication

[www.parisetmetropole-amenagement.fr](http://www.parisetmetropole-amenagement.fr)